



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 9 NOVEMBRE 2022, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Nancy Gosselin (retard), Mathilde Lévesque, ~~Gaëlle Paquet~~, Chantal Mélançon, Michel Cliche maire ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 novembre 2022;
5. Suivis au procès-verbal ;
6. Trésorerie ;
7. Correspondance ;
8. Dossiers des conseillers ;
9. Salaire 2023 ;
10. Salaire directrice générale 2023;
11. Noël des enfants;
12. Fête des bénévoles;
13. Contrat déneigement Ile Nepawa;
14. Contrat et entente intermunicipal inspecteur;
15. Attestation de fin de travaux TECQ;
16. Attestation de fin de travaux PAVL ;
17. Déneigement La Reine;
18. Protection des eskers face à l'industrie minière;
19. Amendement N.1 à l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge;
20. Défibrillateur;
21. PPA-CE;
22. Période de questions ;
23. Levée de l'assemblée.

2. ORDRE DU JOUR

2022-11-04

IL EST PROPOSÉ par Mathilde Lévesque appuyé par Chantal Mélançon et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

2022-11-05

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Gaétan St-jean et résolu que le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022

2022-11-06

Attendu QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean appuyé par Mathilde Lévesque et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

Adopté

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

5. TRÉSORERIE

2022-11-07

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Comptes à payer Dépenses à accepter le 9 novembre 2022

Fournisseur	Description	Coût
Multi service Robitaille	Travaux plage Delisle (Comité)	23 014,11 \$
Coop Dupuy	Crème a café+acétone+peinture classeur	148,20 \$
Excavation Denis Bédard	Grédeur 28 septembre	1 345,21 \$
J.G.R. Inc	Huile hydraulique	229,45 \$
Le Code Ducharme	Misa a jour code et lois municipales 2022-2023	404,04 \$
Michel Cliche	Frais de déplacement Ile Nepawa	34,77 \$
Énergie Sonic	Mazout 569 litres	1 429,73 \$
Michel Cliche (petite caisse)	Creme a café+horloge+frais déplacement+poste	284,68 \$
CIA informatique	Sauvegarde en ligne	34,44 \$
Les entreprises JLR	Contrat novembre 2022	2 555,81 \$
Manon Pouliot	Item cuisine salle municipale	47,52 \$
Remorquage 2000	Transport freightliner pour inspection	632,36 \$
Canadian Tire La Sarre	bottes+manteau+huile+outils divers	615,50 \$
Pro gaz	Essence camion	307,68 \$
Kenworth la Sarre	Starter freightliner+ nettoyage	1 584,85 \$
Location La Sarre	Rouleau compacteur (subv patinoire)	341,48 \$
Beaudry Lapointe	Inspection Volvo	486,26 \$
Hervé Hamelin	Achat item déglacage (comité plage Delisle)	126,46 \$
Claude Marcoux	Location pelle plage Delisle (comité)	170,00 \$
Norascon	travaux asphalte village (subv)	369 967,64 \$
Larouche Bureautique	Gestion bail location	305,12 \$
Roberge et Fils	Bas porte+chem. garage+cloture a neige+tapis+b	3 661,71 \$
Roberge et Fils	Raccord plage Delisle (comité)	37,92 \$
Hydro Québec	Éclairage publique	208,23 \$
Hydro Québec	Hydro bureau	473,16 \$
Hydro Québec	Hydro salle municipale	577,03 \$
Hydro Québec	Hydro garage	68,19 \$
Hydro Québec	Hydro centre communautaire Ile Nepawa	62,59 \$
Coop Novago	items montagne (subv)+sableuse+papier sablé	312,81 \$
Coop Novago	Fils chauffant Plage Delisle(Comité)	428,90 \$
Caisse Desjardins Abitibi Oues	Frais caisse+marge+remb int prêt temp	2 637,06 \$
Visa desjardins	item montagne(subv)+patinoire(subv)+téléphone	1 674,99 \$
Salaires employés	Octobre	9 328,39 \$
Salairé Directrice générale	Octobre	3 427,01 \$
Salaires conseillers	Octobre	2 785,16 \$
Avantages sociaux employeur	Octobre	2 108,31 \$
Total		431 856,77 \$
Revenus		
Citoyens	Taxes municipales octobre	11 647,77 \$
Ginette Vachon	Location bureau poste canada	160,00 \$
Xplornet	Location tour	362,61 \$
Legault Métal	Vente de métaux	138,73 \$
Ministère des finances	Location salle pour élections	190,00 \$
Divers	Photocopies	1,00 \$
Bibliothèque municipale	Abonnement/réabonnements	44,00 \$
Total		12 544,11 \$

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean appuyé par Chantal Mélançon et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 431 856.77\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

- Le conseiller Gaétan St-Jean nous mentionne avoir une réunion au courant de la semaine prochaine concernant le Club nautique afin de trouver un remplaçant suite au décès de M. Doré pour le balisage du lac Abitibi.
- La conseillère Mathilde Lévesque nous mentionne que la fête d'Halloween qui a été organisé par le comité Réalisation Clerval est une réussite, Le programme d'exercice Vie Active est recommencé et aura lieu à tous les mardis 10h00 à la salle municipale.
- La conseillère Chantal Mélançon nous confirme que les travaux pour la construction de la patinoire municipale est entamée et espère que la patinoire soit prête pour la saison hivernale 2022-2023. Chantal nous mentionne aussi qu'elle et Mathilde Lévesque participerons au projet de Caractérisation des immeubles afin de faire un inventaire en collaboration avec la MRC, des immeubles datant d'avant 1940.

2022-11-08

8. SALAIRES 2023

Il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Mathilde Lévesque, d'accorder une hausse salariale de 4% en 2023, aux employés de la municipalité.

Adoptée

2022-11-09

9. SALAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE 2023

Il est proposé par Nancy Gosselin appuyé par Gaétan St-Jean d'augmenter le salaire de la directrice générale Stéphanie Côté à 29.00\$ l'heure à compter du 1 janvier 2023.

Adopté

2022-11-10

10. NOEL DES ENFANTS

Attendu que nous avons reçu une demande de commandite pour souligner la fête de Noël des enfants de notre communauté;

Attendu que les enfants attendent toujours cette fête avec impatience;

Attendu que le comité procédera à une distribution selon les normes sanitaires en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Nancy Gosselin, d'attribuer un montant de 1000.00\$ au comité Réalisations Clerval pour orchestrer le tout selon les normes sanitaires en vigueur.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

11. FÊTE DES BÉNÉVOLES

Sujet reporté

10. CONTRAT DÉNEIGEMENT ILE NEPAWA

Attendu que l'entente avec la Corporation des chemins d'hiver s'est terminée après la saison hivernale 2020-2021;

Attendu que la municipalité doit accorder un contrat pour le déneigement du chemin de l'Île Nepawa;

En conséquence il est proposé par Nancy Gosselin appuyé par Gaétan St-Jean d'octroyer le contrat à Denis Bédard Enr, au prix de 3150\$ par km, sur une distance totale de 10.78km pour un total de 33957\$ + taxes pour la saison 2022-2023.

Adopté

12. CONTRAT ET ENTENTE INTERMUNICIPAL INSPECTEUR

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Guy Hébert occupe les fonctions d'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE Monsieur Hébert occupe ses fonctions depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE les parties désirent réviser les conditions de travail de l'inspecteur municipal et procéder au renouvellement de l'entente intermunicipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Gaétan St-Jean d'autoriser la directrice générale, Stéphanie Côté à modifier les conditions tel que déposé au dossier lesquelles seront effectives en date du 1 janvier 2023.

Adoptée

13. APPROBATION DES TRAVAUX TECQ

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2022-11-11

2022-11-12

2022-11-13



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Il est résolu que : La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n. 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vu de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n. 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridique.

Adopté.

14. ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX PAVL

2022-11-14

Attendu que la Municipalité de Clerval a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 18 juin 2021 au 15 octobre 2022.

Attendu que la Municipalité de Clerval transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de compte disponible sur le site Web du Ministère ;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour les travaux de scellement de fissures, de rapièçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Pour ces motifs, sur la proposition de Mathilde Lévesque appuyé par Nancy Gosselin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

la Municipalité de Clerval autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

2022-11-15

15. DÉNEIGEMENT LA REINE

Attendu que la Municipalité de La Reine nous a fait une demande pour le déneigement d'une portion de la route Clerval-La Reine pour l'hiver 2022-2023;

Attendu que cette portion de route correspond à 0,5 km au sud du pont P-00236;

Attendu que nous gérons nous-même notre déneigement;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Chantal Mélançon d'accepter de faire le déneigement dudit 0,5 km au montant de 2000\$, incluant les sablages pour la saison hivernale 2022-2023 si du gravier est rajouté dans la virée.

Adoptée

2022-11-16

16. PROTECTION DES ESKERS FACE À L'INDUSTRIE MINIÈRE

ATTENDU QUE les eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue (ci-après « eskers ») sont susceptibles de contenir des réserves d'eau naturellement filtrée d'une pureté exceptionnelle et d'abriter une biodiversité et des écosystèmes particuliers et de grande richesse;

ATTENDU QUE les eskers jouent un rôle capital dans la recharge en eaux souterraines du territoire; ATTENDU QUE les eaux des eskers présentent une grande vulnérabilité à la contamination;

ATTENDU QUE les eskers, ne correspondant qu'à 6,86 % du territoire de la région, sont d'une relative rareté;

ATTENDU QUE la région de l'Abitibi-Témiscamingue accuse un grave déficit en matière de création d'aires protégées, avec seulement 8,59 % de son territoire qui soit actuellement protégé, ce qui est bien en-deçà des objectifs fédéraux et provinciaux visant la protection de 30 % du territoire d'ici 2030;

ATTENDU QUE plus de 20 % du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est couvert de titres miniers et qu'en date du mois de mai 2022, 5161 titres miniers couvraient en partie ou en totalité les eskers de la région;

ATTENDU QUE l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constitue un frein majeur à la création d'aires protégées en accordant préséance aux titres miniers sur toute autre affectation du territoire;

ATTENDU QUE l'application du principe de précaution à l'égard des eskers est d'une importance capitale au vu du manque actuel de connaissances scientifiques concernant leur importance écologique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

ou leur vulnérabilité aux impacts cumulatifs des activités d'exploration et d'exploitation minières;

ATTENDU QUE la *Loi sur les mines* accorde un pouvoir au ministre des Ressources Naturelles de cesser des travaux miniers ainsi que de suspendre et de révoquer des titres miniers « à des fins d'utilité publique », en limitant les indemnités

« aux sommes dépensées pour tous les travaux effectués » et qu'elle lui octroie le pouvoir de soustraire à de telles activités des territoires pour des motifs d'intérêt publics comme « la protection des eskers présentant un potentiel en eau potable », la « création de parcs ou d'aires protégées » et la « conservation de la flore et de la faune »;

ATTENDU QUE le 25 mai dernier, le Regroupement Vigilance Mines en Abitibi-Témiscamingue, la Coalition Québec Meilleure Mine, Eau Secours, l'Action Boréale et MiningWatch Canada ont adressé conjointement une demande au ministre de l'Énergie et des ressources naturelles de soustraire les eskers de l'Abitibi-Témiscamingue à l'activité minière en vue d'en faire des aires protégées;

ATTENDU QUE 78% de la population québécoise est en « faveur d'exiger le consentement des populations locales (p.ex. : municipalités, Nations autochtones) avant d'autoriser toute activités minières sur leur territoire », selon un sondage sur l'industrie minière réalisé par la firme Léger en août 2022;

ATTENDU QUE l'article 304.1.1 de la *Loi sur les mines* permet aux Municipalités régionales de comté (MRC) de procéder à la désignation de territoires incompatibles avec l'activité minière;

ATTENDU QUE les municipalités et les communautés anicinapek, de par leur très grande proximité avec les populations locales et les enjeux qui les touchent, peuvent et doivent jouer un rôle actif dans la lutte aux changements climatiques, la sauvegarde de la biodiversité, la protection de l'environnement et la gestion responsable de l'eau;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Clerval s'engage auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest à désigner les eskers et moraines présents sur son territoire comme étant incompatibles à l'activité minière;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Clerval demande à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts de soustraire aux activités minières les eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue sur son territoire.

Adopté

17. AMENDEMENT N. 1 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE

2022-11-17

Il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Nancy Gosselin d'autoriser la directrice générale Stéphanie Côté à signer l'amendement N. 1 de l'entente de service aux sinistrés de la Croix-Rouge.

Adopté



No de résolution
ou annotation
2022-11-18

2022-11-19

Procès-verbal du Conseil de Clerval

18. DÉFIBRILLATEUR

Il est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Nancy Gosselin de procéder à l'achat d'un défibrillateur pour le bureau municipal au montant de 1795\$ plus taxes auprès de Cardio Choc.

Adopté

19. PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité de Clerval a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Gaétan St-Jean, appuyée par Chantal Mélançon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Clerval approuve les dépenses d'un montant de 14 653.44\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Nous avons une question par courriel concernant le grattage et la préparation du chemin pour l'hiver à l'Île Nepawa. La municipalité s'assurera que le chemin soit adéquat et bien niveler avant que le sol ne gèle pour que le chemin soit beau et prêt pour l'hiver.
- On nous demande de vérifier un fossé dans lequel les quenouilles ont poussé pour s'assurer que ce ne soit pas bloqué et de le dégager pour prévenir des débordements.



No de résolution
ou annotation

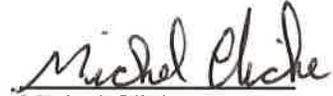
2022-11-20

Procès-verbal du Conseil de Clerval

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h40.


Stéphanie Côté
Directrice générale


Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».